



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

CONCOURS D'ACCÈS AU GRADE DE CAPITAINE DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS

INTERNE

GUIDE DE REMPLISSAGE
POUR LA CONSTITUTION DU DOSSIER DE
RECONNAISSANCE DE L'EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE
(REP)

LIRE **TRES ATTENTIVEMENT** L'ENSEMBLE DES DOCUMENTS CI-APRES,
AVANT DE COMMENCER LA CONSTITUTION DE VOTRE DOSSIER REP.

La loi du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale a ouvert la possibilité prendre en compte l'expérience professionnelle dans les concours de la fonction publique territoriale. Ce type d'épreuve permet aux candidats de valoriser l'expérience professionnelle acquise dans l'exercice de leurs fonctions au sein d'une administration, d'un service déconcentré, d'un établissement public, d'une collectivité territoriale, ainsi que celle acquise en qualité de salarié d'une entreprise, de responsable d'une association ou d'élu d'une collectivité territoriale.

L'épreuve d'admission du concours interne consiste en un entretien avec le jury. Cet entretien vise à apprécier les aptitudes du candidat ainsi que sa motivation et à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle.

Pour conduire cet entretien qui a pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle, d'une durée de cinq minutes au plus, le jury dispose du dossier constitué par le candidat en vue de la reconnaissance de l'expérience professionnelle. Au cours de cet entretien, le candidat est également interrogé sur la place des pouvoirs publics et leur rôle dans les grands domaines d'intervention publique ainsi que sur des questions relatives aux connaissances administratives générales.

La constitution par chaque candidat d'un dossier REP doit permettre au jury du concours d'identifier, lors de l'entretien, la nature précise de son activité professionnelle passée et des compétences qu'il a développées à ce titre. Dans la logique du concours, cet entretien permet de comparer les candidats entre eux sur une base de critères communs.

Votre dossier devra donc comporter des informations suffisamment précises pour permettre au jury de faire le lien entre votre activité et le ou les emplois-référence qui lui correspondent dans le répertoire des métiers de la fonction publique territoriale.

Le répertoire des métiers de la fonction publique territoriale est consultable sur le site internet du Centre national de la fonction publique territoriale : <http://www.cnfpt.fr/evoluer/metiers-fonction-publique-territoriale/repertoire-metiers?gl=ODUwMGE2Y2I>

L'exposé oral du candidat permettra à celui-ci de se projeter dans l'avenir ; il offre au candidat la possibilité de présenter au jury une synthèse de son expérience et de ce qu'il en retire pour ses fonctions ultérieures. Le jury pourra demander au candidat son avis sur un cas pratique issu de la vie administrative courante. Au cours de cette épreuve, le candidat est également interrogé sur la place des pouvoirs publics et leur rôle dans les grands domaines de l'intervention publique ainsi que sur des questions relatives aux connaissances administratives générales non pour effectuer un contrôle de connaissances théoriques ou pour obtenir la synthèse d'une question de cours, mais bien pour mesurer la connaissance qu'il possède de l'organisation ou du fonctionnement de l'administration ainsi que la perception de l'évolution des structures administratives et les enjeux de cette évolution.

RUBRIQUES DU DOSSIER DE RECONNAISSANCE DE L'EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE (REP)

Concours d'accès au grade de capitaine de sapeurs-pompiers professionnels (Interne)

AFIN DE PERMETTRE UNE MEILLEURE LISIBILITE DE VOTRE DOSSIER "REP" PAR LES MEMBRES DU JURY, IL VOUS EST RECOMMANDE DE COMPLETER SUR LE MODELE WORD ET DE L'IMPRIMER

VOTRE EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

Les acquis de l'expérience professionnelle d'un candidat doivent être entendus comme l'ensemble des connaissances, compétences et aptitudes professionnelles qu'il a acquies :

- dans l'exercice d'une activité au sein des administrations mentionnées à l'article 2 et suivants de la délibération modifiée n°486 du 10 août 1994 portant droits et obligations des fonctionnaires communaux ;
- dans l'exercice d'une activité salariée, non salariée ou bénévole.

Présentez votre expérience professionnelle dans le tableau (pages 4 à 8) :

- vos fonctions actuelles,
- vos fonctions antérieures (*de la plus récente à la plus ancienne*),
- tous les emplois que vous avez tenus ainsi que les fonctions bénévoles ou toute autre activité que vous souhaitez porter à la connaissance du jury (*participation à des groupes de travail, à des instances représentatives, tutorat, démarche autodidacte, activités associatives, séjours linguistiques, expérience sociale, volontariats...*).

Si vous n'avez pas assez de place sur le formulaire pour enrichir chacune de vos 4 expériences, n'hésitez pas à ajouter des pages dactylographiées.

PERIODE	*****	STATUT
<p><u>Format date :</u></p> <p>JJ/MM/AAAA</p>		<p>Activité</p> <ul style="list-style-type: none"> - salarié, - bénévole, - mandats électifs, - fonctionnaire (titulaire, stagiaire ou non titulaire) ou assimilé, - autre (précisez : artisan, profession libérale, ...)

CATEGORIE/CORPS/CADRE D'EMPLOIS	DOMAINE FONCTIONNEL EMPLOI/FONCTION
<ul style="list-style-type: none"> - catégorie : A, B, C - Corps ou cadre d'emplois 	<ul style="list-style-type: none"> - domaines fonctionnels du répertoire des métiers de la fonction publique territoriale* - emplois référence du répertoire des métiers de la fonction publique territoriale* - fonction : fiche de poste

(*) Le répertoire couvre l'ensemble des activités des agents de la fonction publique territoriale, cependant il est possible que les fonctions d'un candidat présentent des spécificités de sorte qu'aucun métier listé ne lui corresponde vraiment. Dans ce cas, il est conseillé au candidat d'indiquer le métier le plus approchant, en apportant des éléments de précisions complémentaires.

PRINCIPALES ACTIVITES ET/OU TRAVAUX REALISES

Décrivez vos activités en vous appuyant sur votre fiche de poste et sur la fiche « emploi » du répertoire des métiers de la fonction publique territoriale ou sur celle du répertoire de votre ministère/établissement. Listez vos travaux. (*)

PRINCIPALES COMPETENCES (*) DEVELOPPEES DANS CETTE ACTIVITE

Décrivez vos activités en vous appuyant sur votre fiche de poste et sur la fiche « emploi » du répertoire des métiers de la fonction publique territoriale ou sur celle du répertoire de votre ministère/établissement.

Le tableau devra comporter des informations suffisamment précises pour que le jury puisse faire le lien entre votre activité et l'emploi-référence ou l'emploi type correspondant respectivement au répertoire des métiers de la fonction publique territoriale ou au répertoire propre à un ministère ou un établissement.

(*) Le répertoire couvre l'ensemble des activités des agents de la fonction publique territoriale, cependant il est possible que les fonctions d'un candidat présentent des spécificités de sorte qu'aucun métier listé ne lui corresponde vraiment. Dans ce cas, il est conseillé au candidat d'indiquer le métier le plus approchant, en apportant des éléments de précisions complémentaires.

VOTRE FORMATION PROFESSIONNELLE ET CONTINUE

- Actions de formation en lien avec vos compétences et/ou votre projet professionnel : **apprentissage, formations professionnelles civiles et militaires, stages (y compris ceux effectués pendant la durée des études ou en école), congés de formation**, etc... d'une durée supérieure à deux jours.

- Soulignez les intitulés de formation qui vous semblent être en rapport avec l'expérience professionnelle recherchée.

PERIODE	DUREE	*****
<u>Format date</u> : JJ/MM/AAAA	- nb de jours (j), - ou nb de semaines (s), - ou nb de mois (m)	

Vous pourrez, si vous le souhaitez, joindre une attestation de formation, une attestation de stage ou un certificat de travail pour une expérience professionnelle égale ou supérieure à un an qu'il vous paraît particulièrement important de présenter.

PRESENTATION D'UNE EXPERIENCE PROFESSIONNELLE MARQUANTE

Vous détaillerez en deux pages dactylographiées maximum, une expérience ou une réalisation professionnelle permettant de valoriser votre parcours et vos compétences.

LES ACQUIS DE VOTRE EXPERIENCE PROFESSIONNELLE AU REGARD DES PERSPECTIVES DE CARRIERE

Vous indiquerez, en une page dactylographiée maximum, les éléments qui constituent, selon vous, les acquis de votre expérience professionnelle et préciserez vos motivations pour exercer l'un des emplois d'affectation du concours d'accès au grade de capitaine de sapeurs-pompiers professionnels.